

## Pouvez-vous attendre un moment?

### ¿Puede esperar un momento?

- une lettre adressée par l'employeur aux autorités de l'immigration présentant la demande de visa (cette lettre, rédigée en espagnol, doit mentionner le nom et l'adresse au complet du demandeur et énumérer les pièces jointes; elle doit en outre expliquer le but du voyage, confirmer que l'entreprise paiera le salaire du visiteur et ses frais de voyage, et renfermer une liste des entreprises et villes au programme de la visite);
- le passeport du visiteur (dont la validité doit dépasser d'au moins six mois la date de la demande);
- deux photographies récentes de format passeport (sans lunettes);
- les droits de la demande (espèces ou mandat – les frais étaient de 96 \$US au début de 2001);
- une copie de la carte de touriste valide ou du visa FM-N, si la demande est faite au Mexique.

La demande doit également comporter une description précise des modalités de l'emploi et indiquer les autres sources de revenu du demandeur au Mexique et au

Canada. Si vous êtes un technicien envoyé au Mexique par une entreprise canadienne dans le cadre d'un contrat de service, joignez à votre demande une lettre de l'entreprise mexicaine détaillant l'activité pour laquelle vous êtes engagé.

Le visa FM-3 n'est plus valide si la situation professionnelle du détenteur change, et celui-ci doit alors présenter une nouvelle demande. Les exigences varient selon la catégorie à laquelle appartient le visiteur. Elles sont décrites ci-après.

Si vous présentez votre demande au Canada, vous devez envoyer quatre copies de chaque pièce du dossier à un consulat du Mexique. L'original de votre passeport vous sera renvoyé avec le visa, qui est un petit livret. Vous devrez faire valider le visa par un bureau de l'immigration au Mexique dans les 45 jours qui suivent votre arrivée.

Si vous faites votre demande au Mexique, les formalités sont légèrement différentes. Vous pouvez vous renseigner auprès d'un bureau de l'immigration. Le visa FM-3 est renouvelable chaque année, quatre fois au maximum, auprès d'un bureau de l'immigration mexicain. Au bout de cinq ans, vous pourrez demander un nouveau visa FM-3, mais certaines personnes préfèrent alors demander un visa FM-2. Cette question est abordée à la section « Vivre au Mexique ».